

Enseignement

Les Marocains appellent à la réintroduction de l'arabe aux Pays-Bas

Plusieurs associations marocaines ont lancé une pétition pour réintroduire l'enseignement de la langue arabe dans les établissements scolaires primaires des Pays-Bas. Une demande qui ne semble pas plaire à ce pays d'accueil.

Des associations marocaines veulent la réintroduction de l'enseignement de la langue arabe dans les établissements scolaires primaires des Pays-Bas. Elles ont soumis une pétition à la Commission de l'éducation au Parlement néerlandais exigeant l'ouverture à nouveau d'un débat à l'hémicycle du «Binnenhof» au sujet de la réintroduction de l'enseignement de la langue arabe.

Un sujet qui préoccupe la communauté marocaine établie aux Pays-Bas, mais également la population turque, puisque des associations turques ont aussi rejoint cette cause. Ainsi, la pétition, qui est présentée par l'Association des travailleurs turcs aux Pays-Bas (HTIB) et le Centre euro-méditerranéenimmigrationetdéveloppement (EMCEMO), regroupe pas moins de 52.000 signatures de Marocains et Turcs, selon un communiqué des pétitionnaires. D'ailleurs, le 25 février dernier, la Cour suprême néerlandaise n'a pas donné gain de cause aux associations qui avaient intenté en 2013 une action en justice contre l'État néerlandais. Pour rappel, ce dernier avait décidé en 2004 de supprimer l'enseignement des langues maternelles du cycle primaire pour différentes raisons. La décision de La Haye est jugée par les associations plaignantes contraires aux conventions européennes et universelles relatives aux droits sociaux, économiques et culturels des migrants et des enfants, lesquelles conventions prévoient que le pays d'accueil se doit de garantir le droit de ces derniers à apprendre leurs langues maternelles à l'école.

En effet, «les écoles néerlandaises d'enseignement primaire offraient des cours en langue maternelle (arabe entre autres) avant que l'État ne décide de les suspendre en 2004 arguant qu'ils étaient préjudiciables à l'intégration», a déclaré Nazim Turkkol, l'un des deux avocats chargés du suivi de la plainte auprès de la justice. Il a précisé, par ailleurs, que des traités européens et internationaux relatifs aux droits humains obligent l'État à intégrer l'ensei-



Les MRE neerlandais continuent de montrer leur attachement au pays d'origine.

gnement des langues maternelles dans les écoles primaires qui sont autorisées à choisir, elles-mêmes, les moyens et les méthodes pour y parvenir.

À souligner que l'article 15 de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant stipule que les pays de l'Union devraient agir d'un commun accord en vue d'organiser, dans la mesure du possible, des

cours spéciaux pour l'enseignement de la langue maternelle du travailleur migrant à l'intention de leurs enfants. Ceci dans l'objectif de faciliter leur retour dans leur État d'origine. Les parties plaignantes menacent, au cas où elles n'obtiennent pas satisfaction, de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg. ■

Mohamed Amine Hafidi

Au cas où elles n'obtiennent pas satisfaction, les parties plaignantes menacent de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg.

Questions à Anis Birou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration

«La langue contribue à conserver le lien avec le pays d'origine»



Anis Birou.

Comment accueillez-vous les doléances des associations marocaines aux Pays-Bas voulant réintroduire l'apprentissage de l'arabe dans les écoles primaires ?

Nous recevons une très forte demande de la part de la communauté marocaine établie à l'étranger pour l'enseignement de la langue arabe. Ils sont aujourd'hui 5 millions dans le monde. Si l'on considère que 20% sont constitués d'enfants, nous arrivons à plus d'un million d'enfants marocains dans le monde. Je pense que ces associations ont tout à fait raison, car cette communauté marocaine nourrit un fort attachement au Maroc et l'apprentissage de la langue contribue à conserver le lien avec le pays d'origine.

En prenant en considération la souveraineté des pays hôtes et l'intérêt des Marocains pour leurs origines, quelle

serait, selon vous, la solution idoine pour répondre à une telle demande ?

La formule idéale est que l'arabe soit enseigné dans le système éducatif formel du pays d'accueil. Maintenant, chaque pays a ses propres considérations éducatives et politiques et beaucoup ne veulent pas introduire l'apprentissage de cette langue dans le circuit formel comme ce qui se fait aujourd'hui au Maroc pour le français. Toutefois, à chaque fois que je rencontre des responsables politiques de ces pays, j'insiste sur l'importance majeure de cette question. Par ailleurs, nous menons de notre côté plusieurs efforts dans ce sens. Nous soutenons des associations que ce soit via le ministère ou encore la Fondation Hassan 2 pour l'enseignement qui envoie fréquemment des professeurs d'arabe.

Propos recueillis par M.A.H.